Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260224-2026_01CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire.
Date de la convocation : 19/02/2026 adressée par messagerie électronique et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 19/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents :14 ; Votants : 14
Présents : Bernadette LETANOUX, Yves RUELLAN , Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, ,Armel DENIS , Sébastien SALIOU, Sophie BARILLE , Stéphane PRULHIÈRE, Yannick DANIEL, Patricia CARET, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET
Absents: Fabien ALIX
Secrétaire : Brigitte NICOLAS

N° 01-2026- REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ;

Rapporteur : Mme Brigitte NICOLAS, adjointe

Exposé :
L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.
Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.
Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation aux budget primitifs de la Collectivité.
Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu les résultats prévisionnels établis ci-dessous et attestés par le comptable public :

Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Opérations de l'exercice	694 369,10	845 831,89	151 462,79
	Résultats reportés (ligne 002 du BP 2025)		85 233,27	85 233,27
	Résultats à affecter			**236 696,06**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section d'investissement	Opérations de l'exercice	157 464,41	184 122,54	26 658,13
	Résultats reportés (ligne 001 du BP 2025)		58 587,54	58 587,54
	Solde global d'exécution			85 245,67
	Restes à réaliser	120 861,59		120 861,59
	Besoin de financement			**35 615,92**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260224-2026_01CM-DE

Budget annexe Camping

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Opérations de l'exercice	77 332,30	119 630,31	42 298,01
	Résultats reportés (ligne 002 du BP 2025)		196 788,88	196 788,88
	Résultats à affecter			**239 086,89**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section d'investissement	Opérations de l'exercice	900,00	0,00	-900,00
	Résultats reportés (ligne 001 du BP 2025)		18 600,17	18 600,17
	Solde global d'exécution			17 700,17
	Restes à réaliser			0,00
	Besoin de financement			**0,00**

Budget annexe Lotissement des Ondes

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Opérations de l'exercice	82 369,03	82 369,03	0,00
	Résultats reportés (ligne 002 du BP 2025)		1,00	1,00
	Résultats à affecter			**1,00**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section d'investissement	Opérations de l'exercice	82 369,03	82 369,03	0,00
	Résultats reportés (ligne 001 du BP 2025)			0,00
	Solde global d'exécution			0,00
	Restes à réaliser			0,00
	Besoin de financement			**0,00**

La commission finances, réunie le 09 février 2026, propose la reprise anticipée des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Budget principal :

Reprise anticipée du résultat 2025	Excedent de fonctionnement capitalisé (R1068)	150 000,00
	Excedent de fonctionnement reporté (R002)	86 696,06

Budget annexe Camping :

Reprise anticipée du résultat 2025	Excedent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0,00
	Excedent de fonctionnement reporté (R002)	239 086,89

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260224-2026_01CM-DE

Budget annexe Lotissement des Ondes :

Reprise anticipée du résultat 2025	Excedent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0,00
	Excedent de fonctionnement reporté (R002)	1,00

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération 43-2023 du 6 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;
Vu la délibération 15-2025 du 1er avril 2025 portant présentation et vote du Budget Primitif 2025 du budget principal et des budgets annexes Camping et Lotissement des Ondes ;
Vu les résultats prévisionnels 2025 du budget principal et des budgets annexes camping et Lotissement des Ondes
Vu la proposition de la commission finances en date du 09 février 2026 ;
Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans les budgets primitifs 2026 principal et annexes, ainsi que le détail des restes à réaliser.
La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote des comptes financiers uniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- CONSTATE et APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 et les restes à réaliser comme indiqué ci- dessus.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

MAIRIE ★ ST-BENOIT-DES-ONDES ★ (Ille et Vilaine)

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOÎT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260224-2026_01CM-DE